

Les députés ont déjà des moyens pour contrôler l'action gouvernementale. Mais leurs rapports tombent souvent dans les limbes

## Assemblée : les députés veulent faire « le service après-vote »

### L'after

Le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, a présenté mercredi la composition des groupes de travail pour réformer l'Assemblée nationale. **Sept groupes de dix députés chacun, présidés par des élus de tous bords, vont plancher les prochains mois pour moderniser le Palais Bourbon et tenter de rendre plus efficace la procédure parlementaire.** Réduction du nombre de navettes parlementaires entre Assemblée et Sénat, rémunération des élus, réforme des questions d'actualité au gouvernement... « Aucun sujet n'est interdit, aucun sujet écarté », a promis le député LREM de Loire-Atlantique.

Caroline Vigoureux

C'EST ÉCRIT NOIR SUR BLANC depuis 2008 dans l'article 24 de la Constitution : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement. Il évalue les politiques publiques. » Depuis, une multitude de lois sont votées chaque année sans que les députés eux-mêmes ne sachent vraiment ce qu'elles deviennent une fois passées la porte du Palais Bourbon. À cette probléma-



SIPA PRESS

**François de Rugy**, le président de l'Assemblée, a initié une (nouvelle) réforme du Palais Bourbon.

tique, le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, veut tenter d'apporter une nouvelle réponse.

Le député de Loire-Atlantique a constitué sept groupes de travail, dont l'un d'eux portera sur les moyens de contrôle et d'évaluation. Présidé par le député MoDem des Yvelines, Jean-Noël Barrot, il est composé d'un improbable attelage, qui va du député de La France insoumise, François Ruffin, à la députée de La République en marche, Aurore Bergé, en passant par le hamoniste Régis Juanico, le député Nouvelle gauche de la Loire. « On n'est ni des policiers, ni des justiciers. Nous allons simplement travailler sur l'après vote et l'après vente », résume le député LREM de l'Hérault, Jean-François Eliaou, rapporteur de ce groupe de travail.

Lors de son discours devant le Congrès réuni à Versailles le 3 juillet dernier, Emmanuel Macron promettait une « évaluation complète de tous les grands textes de loi dans les deux ans après leur application ». Pour y parvenir, plusieurs pistes sont à l'étude. La question des décrets d'application constitue l'un des plus gros chantiers. Il peut parfois s'écouler plusieurs mois entre la promulgation d'une loi et la prise de ces décrets.

**Plus de temps pour contrôler.** Il pourrait aussi s'agir d'accorder plus de temps aux contrôles et à l'évaluation. Face au Medef le 28 mars dernier, le candidat Macron posait ainsi le problème : « Ce que je vais proposer, c'est que, au-delà des lois de finances, et à l'exception de la première année, où on a un agenda très fort, il y ait en effet uniquement deux à trois mois où on légifère et le reste où on évalue. » Actuellement, six semaines sont consacrées aux contrôles dans une session ordinaire (allant d'octobre à juin).

Les parlementaires voudraient aussi avoir accès à l'ensemble des services publics. Curieusement, un député a le droit de se rendre dans toutes les prisons de France mais peut se voir refuser l'accès à une école. Aussi, les députés réfléchissent à l'idée de pouvoir aller dans les ministères pour demander des pièces de l'administration. Certaines séances de questions au gouvernement pourraient être consacrées au contrôle de la politique de l'exécutif.

Ce qui est le plus paradoxal, c'est que les députés disposent déjà de plusieurs leviers d'action pour contrôler et évaluer l'action du gouvernement. Ils multiplient, par exemple, les rapports parlementaires sur tel ou tel sujet mais leurs conclusions tombent dans les abîmes de l'Assemblée. « Ils ne débouchent sur rien, j'en ai fait des rapports, je n'avais pas autant de monde dans la salle », a plaisanté François de Rugy lors de sa conférence de presse à laquelle des députés de tous les groupes étaient présents.

**« Les rapports prennent la poussière ».** Même chose pour les commissions d'enquête, qui fleurissent à l'Assemblée. Chaque groupe a le pouvoir d'en faire la demande, soumise au vote de l'hémicycle. « Utilisez-le ! », a lancé François de Rugy. « Ce n'est pas un procès une commission d'enquête, il faut que ça débouche sur quelque chose », a plaidé le président de l'Assemblée. Surtout, elle confère aux députés de vrais pouvoirs d'investigation (contrôles sur place et sur pièce, auditions sous serments...). Sous la précédente législature, il y en a eu dix-sept.

Les parlementaires fournissent souvent un travail colossal, avec plusieurs mois de recherches, d'auditions et de déplacements... La commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau (2005) avait débouché sur des mesures législatives. Sorti de cela, souvent, derrière, rien ne suit. Lors des attentats de 2015, une commission d'enquête et des missions d'évaluation sur les moyens de l'Etat avaient été mises en place. Mais les élus avaient finalement été déçus et amers de voir que le gouvernement ne reprenait que très peu leurs préconisations.

L'Assemblée nationale avait mis en place deux missions permanentes pour veiller à l'efficacité de la dépense publique (la mission d'évaluation et de contrôle, la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale). Un comité d'évaluation et de contrôle (CEC) a aussi été créé en 2009 par le président d'alors Bernard Accoyer. Ce nouvel organe a produit plusieurs bilans en tous genres. « Les rapports ont tendance à prendre la poussière », soupire Olga Givernet, députée LREM de l'Ain et aujourd'hui vice-présidente de ce comité. Peut-être les députés devront-ils songer à évaluer les évaluations... @CaroVigoureux 